



Appel à projets

Colloques 2026

Date de clôture : 13 octobre 2025

La Rochelle Université lance l'appel à projets « Colloques 2026 ». Cet appel concerne les colloques scientifiques portés par les laboratoires de La Rochelle Université et pour lesquels un financement est sollicité auprès de l'établissement et/ou de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La démarche :

Pour toutes demandes, les porteurs sont invités à remplir le gabarit de l'établissement (Dossier_candidatures_colloques_2026_LRUniv) ou pour les manifestations d'une certaine ampleur, à compléter le gabarit de la Région Nouvelle Aquitaine (Dossier_candidatures_colloques_2025_Région). Dès que les documents 2026 de la Région seront disponibles ils seront mis en ligne dans l'espace dédié.

Les dossiers seront traités dans les laboratoires qui classeront les projets si plusieurs sont déposés.

Les dossiers (en format word ou odt) seront, ensuite, transmis par les laboratoires à l'alias aap-recherche@univ-lr.fr, **au plus tard le 13 octobre 2025**.

La **Commission de la Recherche** qui aura lieu le **25 novembre 2025** sélectionnera les projets soutenus.

Information financement :

Dans le cadre des conventions que nous avons avec les collectivités (Communauté d'agglomération de La Rochelle et Conseil départemental de la Charente-Maritime), une enveloppe est dédiée au soutien des manifestations scientifiques. La Commission Recherche proposera des manifestations qui pourront faire l'objet d'un soutien partiel ou total par ces collectivités. Vous serez informé de cette proposition lors de l'envoi des résultats de la CR. La décision finale appartient à la collectivité.

La plupart des financeurs demande des frais d'inscription, merci de prendre cela en compte. Une attention particulière sera portée à l'ouverture au public.

! Conseil pour le budget : Les subventions des collectivités étant révisables, il est conseillé de rester raisonnable dans les budgets annoncés (cofinancements, nombre de participants, droits d'inscription...). En effet, si le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel, le montant de l'aide sera proratisé pour tenir compte de cette réduction.

Engagement du porteur :

Le bénéficiaire de l'ACI s'engage à :

- Communiquer au plus tôt les informations concernant son action : date de manifestation, événements liés au projet (réunions de lancement, publications) communication dans les médias, à l'adresse aap-recherche@univ-lr.fr ;
- Réaliser un compte rendu d'ACI et l'envoyer à aap-recherche@univ-lr.fr une fois l'action réalisée et au plus tard le 20 décembre 2026 ;
- **Afficher le soutien de l'établissement et/ou des collectivités sur les différents supports et à inviter les représentants des collectivités le cas échéant**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous rapprocher du service Accompagnement et coordination scientifique via l'alias aap-recherche@univ-lr.fr
Sur demande un tableau de calcul de budget prévisionnel concernant la restauration peut vous être mis à disposition.



La Région (les documents 2026 seront ajoutés dès qu'ils seront disponibles)

Rappel des modalités 2025 : La subvention allouée par la Région tiendra compte du nombre prévisionnel de participants selon le barème suivant :

- * jusqu'à 150 participants : maximum 1500€ (bonus NéoTerra 500€)
- * jusqu'à 250 participants : maximum 3000€ (bonus NéoTerra 1 000€)
- * à partir de 250 participants : maximum 5000€ (bonus NéoTerra 2 000€)
- * au-delà de 500 participants, le colloque pourra bénéficier d'une subvention supérieure à 5000€. Il devra s'agir d'un colloque avec un comité d'organisation international répondant aux priorités politiques régionales notamment en matière de développement économique et environnemental.

! À noter

- Le critère de l'ouverture au monde socio-économique et/ou au grand public est discriminant
- Prise en compte de la contribution du colloque aux ambitions de la feuille de route NéoTerra
- Tableau des actions en faveur d'une organisation éco-socio-responsable de la manifestation
- Évaluation du budget carbone du colloque (non discriminant)



La CdA

La CdA souhaite soutenir des manifestations qui se tiennent sur le territoire de l'agglomération. La convention (2022-2024) entre l'Agglomération et l'Université s'inscrit dans la démarche LRTZC, retrouvez ci-dessous les différentes thématiques identifiées. La future convention est en cours de rédaction.

Littoralisation

- Résilience du territoire et gestion intégrée du trait de côte
- Gestion patrimoniale des ouvrages
- Techniques douces de gestion patrimoniale
- Milieux aquatiques et qualité de l'eau

Changement climatique

- Biodiversité : étudier la dynamique des populations de certaines espèces protégées au regard du changement climatique et de l'aménagement du territoire
- Analyse de l'impact environnemental des nouveaux services numériques urbains urbables intelligents (La Rochelle Territoire Zéro Carbone)
- Transition énergétique et de résilience écologique

Exploitation des ressources naturelles

- Séquestration carbone
- Santé environnementale : conséquences et impact des niveaux de concentration de pesticides mesurés dans l'air sur la plaine d'Aunis (en lien

avec l'apparition de cancers pédiatriques sur 2 communes de l'agglomération)

;

- Programmes d'Actions de Prévention des Inondations : domanialité et transferts (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines GEPU/ Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations GEMAPI/eau potable)
- Traçabilité des micropolluants

Aménagement de l'espace public

- Biologie et végétal : trames vertes (amélioration de la régulation climatique : toitures et murs végétalisés) et trames bleues (connaissance du réseau hydrographique)
- Bâtiment durable
- Stratégies foncières : valorisation du patrimoine des collectivités et alternatives à la cession du foncier
- Transport et mobilité intelligente : vélos électriques, pistes cyclables et transports en commun
- Boucle énergétique : auto production et consommation d'énergie avec un projet d'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments aggro et université
- Caractérisation des matériaux (canalisations, béton) et développement de nouveaux matériaux

Développement économique

- Tourisme durable : impact du tourisme sur le territoire ; mobilité et tourisme ; patrimoine naturel et historique ;

Objectif « zéro artificialisation nette »

- Évolution des filières et des métiers sur le territoire communautaire
- Mouvements démographiques : fort attrait du territoire et accueil des nouvelles populations
- Transition numérique : évaluer les impacts de la crise sur le télétravail, le e-commerce

Politiques et management public

- Démocratie participative : notamment en lien avec le projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone /Projet Alimentation de Territoire
- Gestion des déchets et bilan carbone sur les chantiers (La Rochelle Territoire Zéro Carbone)
- Modélisation sur les flux d'entrées et de sorties de quartiers afin de mieux construire la ville
- Analyse et suivi des politiques publiques menées : outil d'observation pour alimenter la planification, le Programme Local de l'Habitat /PLH
- Intégration de la participation citoyenne dans l'évolution de la stratégie de collecte des déchets & communication
- Analyse sociologique du territoire sur la perception du service proposé de collecte des déchets par la population
- Urbanisme et participation citoyenne



Le CD17

Le dispositif départemental permet de soutenir des manifestations organisées sur le territoire en lien avec les compétences du département.

DOMAINES D'INTERVENTION du CD17	POLITIQUES DEPARTEMENTALES
Solidarités humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Action sociale en faveur des personnes âgées et handicapées • Insertion • Aide sociale à la personne • Protection Maternelle et Infantile • Plan santé • Plan Jeunesse • Inclusion numérique • Aides au logement et à l'habitat • Citoyenneté
Solidarité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Aide aux collectivités (ingénierie/subventions) • Contractualisation territoriale • Coopération internationale
Eau / Mer & Littoral / milieux aquatiques / Ports	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques de l'eau • Gestion des ports départementaux • Entretien du domaine public maritime • Entretien des milieux aquatiques
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de l'environnement • Sites naturels sensibles • Démoustication • Energie (production/économie)
Infrastructures / Numérique / Mobilités	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien, gestion et exploitation du domaine routier • Sécurité routière • Construction/exploitation/commercialisation du réseau de fibre optique départemental • Modes actifs de déplacement • Soutien aux grands équipements structurants
Enseignement / Recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Collèges (bâtiments, actions complémentaires à l'enseignement) • Soutien aux bâtiments scolaires du 1^{er} degré • Soutien à l'Enseignement supérieur et aux programmes de recherche
Culture / Sport	<ul style="list-style-type: none"> • Archives et Médiathèque départementales • Plan Patrimoine • Culture et Sport (investissements / manifestations)
Filières économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture / Circuits courts • Agroalimentaire • Aquaculture • Sylviculture • Tourisme